

**M A I R I E**  
de  
**VILLEMOLAQUE**  
66 300

Villemolaque le **16 juillet 2010**

**COMPTE - RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 15 juillet 2010**  
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15  
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15  
Nombre de conseillers présents 13

**Date de la convocation : 5 juillet 2010**

**Présents :** Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

**Absents excusés :** Nicolas BOUIGUES

**Absents:** Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : **20h**

Secrétaire de séance : **Anne-Marie MARCONI**

Adoption du procès-verbal de la séance du **31 mai 2010** : à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

La proposition d'ajouter à l'ordre du jour le point « *Commande de végétaux à la pépinière départementale* » est adoptée à l'unanimité.

**I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

**Délibération N°103/2010 :** Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

• Signature de deux avenants pour l'opération « CENTRE ANCIEN » :

Lot n°2 (Titulaire du marché : SARL VILMOR CONSTRUCTION)

- Avenant n°2 : 2854.50€ HT
- Avenant n°3 : 7334.42€ HT

• Signature du marché « FOURNITURE DE MOBILIER POUR ECOLE MATERNELLE »

- Titulaire du marché : DELEGRAVE
- Montant du marché : 2017€ HT€ HT

**II. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il y a lieu de se prononcer sur deux nouvelles compétences qui ont été prises par la Communauté de communes le 3 juin 2010.

1- Prestations de service à l'extérieur du territoire intercommunal

**Délibération N°104/2010 :** Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 03/06/2010.

2- Assistance technique et aide financière aux associations

**Délibération N°105/2010** : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 03/06/2010.

**III. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

**Rapporteur** : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes ne disposant pas en propre de l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires à l'exercice de la compétence « Restauration scolaire », elle doit utiliser ceux des Communes. Il présente la convention qui régit l'utilisation par la Communauté des moyens de la Commune ainsi que les conséquences du transfert de compétence sur l'attribution de compensation, et il soumet la convention à l'approbation de l'assemblée.

**Délibération N°106/2010** : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal accepte la convention entre la Commune et la Communauté de Communes des Aspres relative à la restauration scolaire, et il autorise le Maire à signer la dite convention.

**IV. PRESENTATION D'UN RAPPORT**

**Rapporteur** : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Délibérations N°107/2010** : Adoptées à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**V. AVIS SUR LE DOSSIER DUP DE LIAISON ELECTRIQUE FRANCE-ESPAGNE**

**Rapporteur** : Jean-Claude PERALBA

Le maire rappelle que le dossier de consultation préalable à déclaration d'utilité publique de la liaison électrique France-Espagne nous a été transmis par Monsieur le Préfet le 18/05/2010 et qu'il convient d'émettre un avis. Sur la base du dossier déposé et qui était consultable en mairie, le maire propose à l'assemblée un projet de délibération qui invite les élus à refuser d'émettre un avis favorable.

**Délibération N°108/2010** : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal adopte la délibération présentée par le Maire, et il refuse ainsi, dans l'état actuel de la situation, d'émettre un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable à la DUP concernant la liaison électrique France-Espagne .

**VII. COMMANDE DE VEGETAUX A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE**

**Rapporteur** : Christian PICAMAL

**Délibération N°109/2010** : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide de demander à la pépinière départementale les plants d'arbres et arbustes à partir d'une liste établie sur proposition de la commission des travaux.

Séance levée à **23 heures**

**Le Maire,**

Jean-Claude PERALBA